

SÉANCE EXTRAORDINAIRE, tenue mardi, le 19 décembre 2011 à 8h30 à la salle de l'Édifice municipal sous la présidence de M. Bertrand Bouchard, maire et à laquelle il y avait quorum.

Présences : Lyne Girard  
Diane Tremblay  
Régis Pilote  
Ruth Tremblay  
Lise Savard  
Guy Tremblay

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 134-11 « RÈGLEMENT RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES ET LE TAUX D'INTÉRÊTS »
3. ADOPTION DES SALAIRES DES ÉLUS
4. MODIFICATION DE TAXES 2011
5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### **253-12-11 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

#### **254-12-11 Adoption du règlement no 134-11 « Règlement régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêts »**

##### **Règlement 134-11**

##### **Règlement régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt**

ATTENDU QUE le règlement sur le paiement des taxes publié dans la gazette Officielle, partie II, le 5 octobre 1983 prescrit des modalités spécifiques pour le compte de taxes;

ATTENDU QUE la municipalité des Éboulements désire apporter les précisions nécessaires dans l'application dudit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2011;.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers que :

##### **ARTICLE 1**

Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs de compensation pour services municipaux) dépasse 300\$ (trois cents dollars) pour chaque unité d'évaluation, le compte est alors divisible en quatre (4) versements égaux, dont le premier devient à échéance trente (30) jours après la date de l'envoi du compte, le second versement quatre-vingt-dix (90) jours du premier versement, le troisième versement soixante (60) jours du

deuxième versement et le quatrième versement soixante (60) jours du troisième versement.

## **ARTICLE 2**

Les prescriptions de l'article 1 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation.

## **ARTICLE 3**

Le conseil décrète que lorsqu'un contribuable débiteur est en défaut d'effectuer un versement de ses taxes municipales, les intérêts ne sont imposés que sur le versement échu et le délai de prescriptions applicables commence à courir à la date d'échéance du versement.

## **ARTICLE 4**

Le taux d'intérêt est fixé à 12% annuellement et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes.

## **ARTICLE 5**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### **255-12-11 Adoption des salaires des élus**

Il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que le salaire des élus soit majoré de 10% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012;

### **256-12-11 Modifications de taxes 2011**

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que les modifications de taxes suivantes soient acceptées :

<b>MATRICULE</b>	<b>TAXES</b>	<b>RAISON</b>
1358-84-3016	Taxe de pavage 2010 : -185\$	Taxe de pavage chargée en double en 2010
1359-55-1908	Vidanges 2010 : -172\$	Logement intergénérationnel
2367-36-2075	Vidanges 2010 : -172\$	Logement intergénérationnel
1559-99-9563	Vidanges 2010 : -172\$	Logement intergénérationnel
2263-82-5462	Vidanges 2010 : -172\$	Logement intergénérationnel
1960-01-4577	Taxe aqueduc 2010 : -219.99\$ (306 jours) Taxe égout 2010 : -276.66\$ (306 jours)	Fermeture de l'entreprise le 01 mars 2010

1859-16-0584	Taxe égout 2010 : -313\$ Vidanges 2010 : -374\$	J'ai rajouté ces taxes en 2011 et je n'aurais pas dû, car n'a pas l'égout et les vidanges, la taxe est chargée sur un autre compte
1960-45-8330	Vidanges 2010 : -302\$	Vidanges 2010 annulés pour 8 mois et 2011 au complet, un logement a été annulé dans la résidence
1358-83-0749	Taxe de pavage 2010 : -512\$	Taxe de pavage chargé en double en 2010 et 2011
1859-94-8355	Taxe aqueduc 2010 et 2011 : 540\$	N'est pas desservi

### **257-12-11 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 8h45, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

---

Bertrand Bouchard,  
maire

---

Linda Gauthier,  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière